

### Questions au Feuilleton

millions de dollars servira à l'achat de matériel devant accroître la production et améliorer la qualité. Ce matériel sera utilisé dans les régions où il sera jugé le plus efficace à la lumière des circonstances locales, et la côte nord est l'une des régions prises en considération; b) Voir a); c) Aucun montant ne sera distribué à des organismes.

#### LA CHASSE AUX OURS POLAIRES ET AUX PHOQUES

##### Question n° 1188—M. Reynolds:

1. Combien d'ours polaires ont été tués au cours de l'année civile 1972, a) par des chasseurs amateurs, b) par des autochtones, c) par des chasseurs de métier?

2. Cette chasse est-elle autorisée légalement sans restriction avec délivrance d'un permis ou par dispense à une interdiction légale?

3. Au cours de l'année civile 1972, combien de phoques ont été tués sur les terrains de chasse de la côte est par a) des Canadiens, b) des étrangers?

4. La chasse est-elle autorisée légalement sans restriction avec délivrance d'un permis ou par dispense à une interdiction légale?

5. Le gouvernement envisage-t-il d'arrêter le massacre de ces animaux?

**M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé):** Les ministères des Affaires indiennes et du Nord canadien et de l'Environnement m'informent comme suit: 1. a) Aucun. b) 406 (permis annuel du 1<sup>er</sup> juillet 1971 au 30 juin 1972). c) Aucun.

2. La prise d'un ours polaire par un détenteur de permis est autorisée exclusivement en vertu d'un système de contingents strictement surveillé. On accorde à chaque village esquimau un contingent annuel basé sur la population d'ours dans la région. Pour prévenir un abattage excessif, le comité technique fédéral-provincial sur les ours polaires revise annuellement le contingentement. Ce comité se compose de biologistes affectés à des travaux de recherches et à des enquêtes sur les ours blancs. Les Esquimaux décident seuls, au nom de leur village, s'ils partageront avec des sportifs étrangers le contingent qui leur a été attribué.

3. a) 76,063 b) 65,478.

4. La chasse aux phoques est autorisée légalement, mais avec restrictions concernant les méthodes d'abattage, les saisons, les terrains de chasse, la participation des bateaux. Un permis de chasse doit avoir été délivré, et une surveillance étroite est exercée.

5. Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest a l'entière responsabilité de la chasse dans les Territoires. Il ne prévoit pas de modification au régime actuel de la chasse aux ours polaires. Actuellement, les prises servent de données de recherche et d'enquête. Les activités de ce programme sont surveillées sérieusement et contrôlées par un système d'étiquette qu'on doit attacher à la fourrure avant l'exportation. Si les recherches biologiques soulignent un besoin de réviser le régime actuel, on prendra les mesures nécessaires.

Non, la chasse aux phoques est gérée selon un système de contingentement de prises qui se base sur des estimations scientifiques, en vue d'un rendement constant.

#### DÉFENSE NATIONALE—L'ACHAT DE CHARS LÉGERS BRITANNIQUES «SCORPION»

##### Question n° 1208—M. Rowland:

1. Le gouvernement a-t-il pris des options sur des chars légers britanniques Scorpion et, dans l'affirmative, a) quel en serait le nombre, b) à quelle date expirent ces options et c) y aurait-il un supplément de frais si ces dernières expiraient avant que l'achat ait été décidé?

[M. Rompkey.]

2. Le gouvernement étudie-t-il la possibilité d'acquérir du matériel blindé plus lourd, tel que des chars de combat, à la place du Scorpion ou en plus de ce dernier?

3. Le gouvernement envisage-t-il de prolonger la vie utile du char Centurion comme alternative à l'achat du Scorpion?

4. Le gouvernement examine-t-il la possibilité de faire fabriquer au Canada les pièces détachées de tout nouveau char dont on ferait l'acquisition et, dans l'affirmative, cet examen porte-t-il également sur la possibilité de répartir par région l'achat de pièces détachées d'origine canadienne?

5. A quelle date peut-on espérer, le cas échéant, une déclaration au sujet du remplacement du char Centurion?

**L'hon. James Richardson (ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, en réponse à la partie 1, le Gouvernement n'a pas pris d'options sur le char léger britannique Scorpion. Les parties a), b) et c) de cette question ne s'appliquent donc pas.

En réponse à la partie 2, le Gouvernement n'étudie pas la possibilité d'acheter des chars de combat ou du matériel blindé plus lourd. En conséquence, les questions 4 et 5 ne s'appliquent pas.

En réponse à la partie 3, nous avons envisagé de prolonger la vie utile du char Centurion plutôt que d'acheter le Scorpion, mais aucune décision n'a encore été prise à ce sujet.

#### LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS À «MONT JOLI HELICOPTERS LTD»

##### Question n° 1283—M. Allard:

De quelle façon et à quelles conditions le permis d'opération d'un service d'hélicoptère a-t-il été accordé à *Mont Joli Helicopters Ltd*?

**L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports):** La réponse fournie par la Commission canadienne des transports est la suivante: Une licence a été délivrée en vertu de la décision n° 3455 du 9 août 1972 et du décret 1972-A-264 du 3 octobre 1972 après publication de la demande et après qu'on eut examiné les besoins du public et qu'on eut écarté les arguments contre et pour la demande.

#### LE CALENDRIER DU MINISTÈRE DES POSTES

##### Question n° 1383—M. Diefenbaker:

1. a) Combien de calendriers 1973 le ministère des Postes a-t-il fait imprimer et combien en a-t-il distribués dans tout le Canada et b) quel en a été le coût?

2. Combien de calendriers ont dû être détruits parce que le nombre de jours, en février, n'était pas exact?

**L'hon. André Ouellet (ministre des Postes):** 1. a) 800,000; b) \$269,866.20.

2. Après que l'erreur eût été découverte, l'agence de publicité a rappelé un certain nombre de calendriers. Le nombre exact de calendriers dans lesquels s'était glissée l'erreur n'est pas connu. Le ministère des Postes refusait d'accepter des calendriers contenant l'erreur.

#### LA CONSTRUCTION D'HABITATIONS DANS LES CENTRES URBAINS EN 1971

##### Question n° 1389—M. Orlikow:

1. Combien de maisons les entrepreneurs ont-ils commencé à construire dans les centres urbains en 1971 et sur ce nombre, combien ont été commencées à Halifax, à Montréal, à Toronto, à Hamilton, à Winnipeg, à Regina, à Calgary, à Edmonton et à Vancouver?